

Convention de partenariat
Ministère de la culture et de la communication /
Séminaire Robert Auzelle

Entre

L'État, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des Patrimoines,
Service de l'Architecture,

représenté par Madame Agnès VINCE, Directrice, adjointe au Directeur général des
Patrimoines

D'une part

Et

L'association reconnue d'utilité publique (JO du 09.05.2004) pour la promotion de l'art
urbain dite « Séminaire Robert Auzelle »,

représentée par Monsieur Robert-Max Antoni, Président,

D'autre part

Considérant qu'à travers son Service de l'Architecture, la Direction générale des Patrimoines
du ministère de la Culture et de la Communication a notamment pour mission de promouvoir
la qualité architecturale et les politiques du cadre de vie dans toute leur diversité ;

Considérant que le « Séminaire Robert Auzelle » développe des activités visant à la
promotion de l'art urbain sur le site Internet www.arturbain.fr, associant des enseignants et
des étudiants, en particulier issus des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA),
établissements publics sous tutelle du ministère chargé de l'architecture, ainsi que des
professionnels intervenant dans le champ du cadre de vie.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des Patrimoines, Service de l'Architecture participe :

- à la définition du thème annuel d'étude et de réflexion du Séminaire Robert Auzelle,
- aux comités de sélection des esquisses du concours international,
- aux comités de sélection des fiches de présentation des travaux de fin d'études donnant lieu à l'octroi de bourses de l'art urbain,
- aux manifestations publiques (rencontre avec les organisations professionnelles du cadre de vie, Prix national et bourses de l'art urbain, Concours international et octroi de bourses).

En outre, le Service de l'Architecture informe le réseau des ENSA intéressées de la possibilité de passer librement des conventions de partenariat avec le Séminaire Robert Auzelle dans le cadre de travaux pédagogiques.

Article 2

L'association « Séminaire Robert Auzelle » tient informé le ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des Patrimoines, Service de l'Architecture en lui adressant le rapport annuel moral et financier des activités pédagogiques développées. L'association aura comme point de contact au sein du Service de l'Architecture le Sous-Directeur à l'Architecture, à la Qualité de la construction et du cadre de vie.

Article 3

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2015 pour une durée d'une année renouvelable jusqu'au 31 décembre 2017.

Fait à Paris

Le 6.11.2014

Pour la ministre de la culture et de la communication et par délégation,

La Directrice, adjointe
au Directeur général des Patrimoines,
en charge de l'architecture

Agnès VINCE



Pour l'association dite
« Séminaire Robert Auzelle »,

Le Président,

Robert-Max ANTONI

